

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**  
\*\*\*

**SEANCE DU 6 MARS 2024**

Date de la convocation  
29.02.2024

Nombre de conseillers  
En exercice 29  
Présents 27  
Votants 28

L'an deux mille vingt quatre  
le six mars,  
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans  
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,  
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

**ETAIENT PRESENTS :**

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT,  
Mme BONNET, M. RIGAULT, Adjoint ; M. JALLAIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. VIVIER  
(Maire délégué de Rossay), M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LIEBOT, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME,  
M. GANDIER, M. VION, Mme TRAVOUILLON, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, M. BONNET, Conseillers municipaux.

**ABSENTS et EXCUSÉS :**

M. DUPUIS, Mme BAUDU-HASCOET

*Pouvoir de Mme Patricia BAUDU-HASCOET à Mme Isabelle MAUBERGER*

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**Programme et tarifs de la Murder Party dans le quartier du Martray**

M. Pierre DUCROT, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

Pour 2024, il est proposé de mettre en avant le quartier du Martray et le Musée Charbonneau-Lassay avec une animation nouvelle, qui attire une population d'amateurs de jeux de rôles et de jeux grandeur nature.

La compagnie Alborada, après le concept de Vit'visite adapté dans plusieurs communes, a créé celui de la Murder Party qu'elle a expérimenté avec succès à Tours, et propose de faire une Murder Party dans le quartier du Martray.

Trois dates (samedi 11 mai, dimanche 28 juillet et dimanche 25 août) sont proposées avec une jauge maximum de 48 joueurs (4 équipes de 12 joueurs). Ces dates correspondent à des dates où le musée Charbonneau Lassay sera ouvert. En effet, la Murder Party prévoit un passage dans le musée.

.../...

*Accusé de réception de la Sous-Préfecture*

Acte rendu exécutoire après transmission  
en Sous-Préfecture le : .....1.5.MARS.2024.....

Publié le : .....1.5.MARS.2024.....

Notifié le : .....

Le tarif proposé pour le public est de 15 € pour le plein tarif et de 10 € pour le tarif réduit (jeunes moins de 18 ans, étudiant, sans emploi).

Vu l'avis favorable de la Commission « Culture » en date du 29 février 2024,

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition et sur les tarifs proposés.

La secrétaire de séance,  
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Joël DAZAS

